DEPARTEMENT DU
LOT

ARRONDISSEMENT DE
CAHORS

COMMUNE DE
DURAVEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de DURAVEL,

Vu, les articles L 2212-2, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales portant pouvoirs de police du Maire,

Vu la demande en date du 25 mai 2020 faite par l'entreprise CIRCET sise « ZA des Grands Camps » 46090 MERCUES, représentée par Madame Claudia RAYNAL,

Considérant les travaux de création d'un souterrain pour la pose de canalisation pour le déploiement de la fibre optique et la pose de 2 chambres sur la commune de Duravel,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité,

Considérant qu'il y a lieu de permettre le bon déroulement des travaux, d'assurer la sécurité des usages de la route ainsi que celle du personnel de chantier,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 8 juin 2020 et pour une durée de 30 jours, la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores « manuellement ».

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur site. Des panneaux et la signalétique correspondants seront mis en place.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté devra être sanctionnée conformément à la loi.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Duravel, le 30 mai 2020
Le Maire
Joséfa RUIZ-RUBIO